

EDUCATEUR (TRICE) SPORTIF (VE)

Football, judo, ski... plus de 60 disciplines sont enseignées par l'éducateur sportif, titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS). Sa mission : transmettre sa passion du sport et enseigner sa discipline de prédilection à des publics variés, du touriste en vacances au licencié d'un club sportif.

OFFRES D'EMPLOI

Retrouvez les offres d'emploi pour éducateur sportif :

- - [Offres d'emploi](#) [Animateur](#) / [Éducateur](#)
dans la branche **Social / Services à la personne**

VIE PROFESSIONNELLE

PLUSIEURS DIPLOMES NECESSAIRES

L'emploi de l'éducateur sportif est souvent précaire ou saisonnier. C'est la raison pour laquelle, il cumule des diplômes dans 2 ou 3 disciplines différentes pour exercer à temps complet.

PREVOIR UNE RECONVERSION

L'éducateur sportif exerce un métier usant physiquement. Il doit donc penser à sa reconversion, notamment dans les domaines autour du sport : commerce, tourisme rural, organisation d'événements, gestion d'équipements... Il peut néanmoins évoluer dans son domaine de prédilection. Ainsi, avec le BEES 2e degré, il peut devenir directeur technique de club ou formateur de cadres au sein d'une fédération. Avec le BEES 3e degré, entraîneur national, directeur technique ou dirigeant de fédération.

DEVENIR FONCTIONNAIRE

Enfin, l'éducateur sportif peut passer le concours de professeur de sport et obtenir un poste de cadre au ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (promotion des activités physiques et sportives, formation des cadres, perfectionnement des athlètes). Ce concours est ouvert aux titulaires d'un BEES 2e degré ou d'un DESJEPS performance sportive.

SALAIRE DU DEBUTANT

De 1300 à 1500 euros brut par mois.

CONDITIONS DE TRAVAIL

TOUJOURS DISPONIBLE

Dans un gymnase, à la piscine, sur un stade, en montagne, en journée ou en soirée, en saison ou toute l'année... les conditions de travail de l'éducateur sportif varient selon la discipline enseignée. Un impératif demeure cependant : s'adapter aux emplois du temps des pratiquants, surtout pendant leurs vacances.

TROUVER UNE AUTRE ACTIVITE

L'éducateur sportif, en particulier celui qui enseigne des disciplines de pleine nature ou de montagne, travaille au rythme des saisons touristiques. Il doit donc exercer au moins une seconde activité, sportive ou non, le reste de l'année. Par exemple, ouvrir un gîte d'étape dans une station de ski où il exerce en tant que moniteur.

INDEPENDANT OU SALARIE

Travailleur indépendant ou salarié d'une municipalité ou d'une association, par exemple, l'éducateur sportif peut combiner ces 2 statuts. Dans le secteur associatif, il dépend souvent de plusieurs employeurs : centres de vacances ou

de loisirs, maisons des jeunes... Employé par une commune, il relève de la fonction publique territoriale. Il enseigne alors dans les écoles de sport, au sein des quartiers... et assiste les professeurs des écoles pour l'éducation physique.

COMPETENCES

UNE BONNE RESISTANCE PHYSIQUE

Outre un très bon niveau technique dans sa(ses) discipline(s), l'éducateur sportif doit jouir d'une grande résistance physique et nerveuse pour faire face à toutes les situations. En plus, il doit répondre de la sécurité des pratiquants, occasionnels ou réguliers, lors des séances sportives.

PEDAGOGUE ET ENCOURAGEANT

Pédagogue, il fait preuve de patience, de diplomatie et d'autorité. Il sait trouver le mot juste, sécuriser une personne qui perd ses moyens, donner un conseil personnalisé. En tant qu'animateur, il sait créer une ambiance détendue au sein d'un groupe, en assurer sa cohésion, gérer les conflits éventuels...

UN VRAI CHEF D'ENTREPRISE

S'il exerce à son compte, l'éducateur sportif doit absolument faire preuve de véritables compétences de chef d'entreprise, pour la gestion et la promotion de son activité. Toujours à l'affût des tendances, il fidélise sa clientèle grâce à des prestations innovantes.

NATURE DU TRAVAIL

UN METIER, DIVERSES SPECIALITES

Moniteur de ski, professeur de tennis, maître nageur sauveteur... autant de noms pour désigner l'éducateur sportif. Pratique sportive de loisirs ou pratique intensive pour la compétition, quelle que soit la spécialité, ce professionnel transmet les bases de son sport de prédilection à des publics variés (enfants, adultes, personnes âgées...).

DES COURS SUR MESURE

Jeunes ou adultes licenciés d'un club, touristes en centre de vacances, enfants des écoles, personnes âgées... l'éducateur sportif travaille avec des publics très variés. Tout en veillant à leur sécurité, il s'adapte à chacun, analyse et corrige les gestes, les postures... et fournit les explications nécessaires pour permettre une progression technique.

DE L'ANIMATION A L'ENTRAINEMENT

Spécialiste de sa discipline, l'éducateur sportif joue aussi un rôle d'animateur. Surtout lorsqu'il travaille en centre de vacances ou de loisirs, où la pratique du sport est plutôt récréative. Il peut aussi encadrer l'entraînement de sportifs confirmés, organiser des stages, suivre les déplacements des équipes.

FORMATION POUR ACCEDER AU METIER

Certains diplômes sont indispensables pour exercer le métier d'éducateur sportif : le BEES 1er, 2e et 3e degré, le BPJEPS, le DEJEPS et le DESJEPS. Les qualités sportives ne suffisent pas. La formation comprend aussi des enseignements scientifiques et techniques (anatomie, physiologie, réglementation...).

NIVEAU BAC

- Brevet d'État d'éducateur sportif (**BEES**) 1er degré : enseignement et organisation des activités physiques et sportives, gestion et communication autour de l'activité sportive. Si aucun diplôme n'est requis au préalable, le bac est malgré tout souhaité pour intégrer cette formation. Il faut être âgé d'au

moins 18 ans, détenir l'unité d'enseignement "Prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) et réussir des épreuves de sélection. À noter : certaines spécialités du BEES 1er degré sont peu à peu remplacées par des spécialités du BPJEPS ou du DEJEPS. Par exemple, en 2008, le BEES 1er degré métiers de la forme; activités gymniques; trampoline et sports acrobatiques; haltérophilie, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien est remplacé par le BPJEPS activités gymniques de la forme et de la force. Et le BEES 1er degré rugby sera remplacé par le DEJEPS rugby. • Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) : pour encadrer des activités éducatives dans les domaines d'activités physiques, sportives...

NIVEAU BAC + 2

- Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (**DEJEPS**), spécialité perfectionnement sportif : pour l'enseignement, l'animation et l'encadrement.

NIVEAU BAC + 3

- Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) 2e degré : perfectionnement technique, entraînement et formation des cadres sportifs; • Diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (**DESJEPS**), spécialité performance sportive : qualification supérieure dans l'expertise technique et de direction à finalité éducative.

NIVEAU BAC +4/5

- Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) 3e degré : expertise dans sa discipline et recherche. Permet d'être entraîneur national, directeur technique national ou de travailler pour la recherche.